

CONTACT DE LANGUES ET PEDAGOGIE INTERCULTURELLE*

Nabiha JERAD
(Université de Tunis)

*This article proposes a number of avenues of exploration in the fields of language and society. Reference is made to concepts such as training and **acquisition** of the Mother tongue and second and/or foreign languages. Another issue at stake relates to sociocultural aspects that go on a par with the sociocultural environment of the language in question. Languages are then seen from the point of view of their functionality per se. This article proceeds to a brief introduction to key concepts like **corpus planning**, **status planning**, and **diglossia** that need to be taken into account for a better language management enterprise. It concludes with a brief discussion on education, the school, and cultural values within the general debate on language and society.*

La question du contact de langues n'a intéressé la recherche linguistique que dans les dernières décennies, la linguistique étant une discipline récente. Elle avait pour objet de décrire la langue comme système et comme exigence de faire parvenir cette discipline au rang des

sciences exactes. En effet , depuis que le *Cours de linguistique générale* a décrété que “*la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle même et pour elle même*”, tous les aspects liés à la pratique de la langue, aux rapports de la langue au social, aux liens entre langues, bref tous les facteurs dits extralinguistiques étaient évacués du champ de la recherche linguistique. La situation supposée était le monolinguisme. Ainsi la grammaire générative pose-t-elle un postulat: le locuteur idéal appartenant à une communauté linguistique homogène et connaissant parfaitement sa langue. Le linguiste a alors pour tâche de rendre compte des règles de combinaison des unités linguistiques à l'intérieur d'un système linguistique donné. Une des conséquences du dogme saussurien est que le bilinguisme a d'abord été étudié par la psychologie. Il faut également souligner que la linguistique moderne a fait une coupure avec la linguistique historique qui envisageait le contact de langues en diachronie.

La sociolinguistique a rompu avec les aprioris théoriques de la linguistique “pure”. Certains chercheurs poussés vraisemblablement par une demande sociale, ont décidé de s'atteler à l'étude du langage dans son contexte socioculturel et dans la diversité de son fonctionnement. Depuis le début des années soixante-dix, d'importants travaux se sont développés aux Etats-Unis, en Europe et

puis un peu partout dans le monde, sous le nom de la sociolinguistique et se sont à leur tour subdivisés en diverses branches selon l'objet étudié. Une branche de la sociolinguistique s'attache à décrire les rapports entre les langues et les fonctions des langues dans les contextes plurilingues. Dans les situations supposées linguistiquement homogènes, diverses études ont décrit les variations langagières à l'intérieur d'une même langue. Une autre branche de la sociolinguistique a pour objet d'étude les politiques linguistiques.

D'une manière générale, il apparaît qu'il est possible d'envisager le problème du contact de langues selon quatre points de vue qui recouvrent les concepts ou les situations de: monolinguisme, bilinguisme, multilinguisme et diglossie.

1. Le point de vue individuel

Il s'agit ici d'étudier les processus d'apprentissage qui est alors à distinguer de l'acquisition d'une langue étrangère. Les notions: apprentissage, acquisition, sont deux concepts fondamentaux de ce point de vue et nécessairement à isoler. L'apprentissage est un savoir réflexif sur la langue. Il peut paraître paradoxal d'apprendre sa langue maternelle, mais dans le cas d'un locuteur natif, l'acquisition est préalable à l'apprentissage. Toutefois, ce que l'on constate est que l'écart écrit-oral n'est pas pris en considération. En effet, on considère que le savoir réflexif passe par l'écrit. Or il

y a lieu d'avancer que la pratique orale de la langue maternelle implique aussi chez le jeune apprenant une activité métalinguistique.

Sur les questions d'apprentissage de la langue maternelle, en l'occurrence le français, il faut signaler les travaux de Frédéric et Denise François. Dans ce domaine également, on doit mentionner les recherches de Nina Catach qui travaille sur les spécificités de l'écrit. Outre les problèmes particuliers de l'orthographe française, elle s'intéresse aux problèmes de la maîtrise de l'écrit en général.

Dans le cas d'un migrant, l'apprentissage et l'acquisition peuvent être menés simultanément. Parmi les travaux s'intéressant à l'acquisition de la langue étrangère par des migrants, on peut citer les recherches du GRAL: groupe de recherches sur l'acquisition des langues du CNRS.(France). Dans ce secteur de la recherche, l'accent est mis sur les problèmes de contact de langues dans le domaine de l'acquisition d'une langue B. La question essentielle est celle qui concerne la notion d'interlangue: à partir de quel moment y a-t-il interlangue? On se pose la question de savoir si l'apprenant juxtapose les grammaires des deux langues en présence ou bien s'il se construit des systèmes d'interlangue. A ce niveau se posent tous les problèmes du contact de langues. Dans les études sur le code switching, on a pu montrer que le sujet peut repérer les deux systèmes linguistiques et passer d'un système à l'autre. C'est ce qu'on appelle

l'altenance codique. Il peut aussi faire des emprunts. Les travaux les plus connus qui ont étudié ces deux phénomènes sont ceux de S. Poplack qui a analysé le parler de migrants porto-américains à New York.

Un autre point soulevé ici est celui qui concerne les aspects socioculturels. On a pu montrer que l'acquisition d'une langue donnée dépend du statut socioculturel de la langue en question. Se pose aussi le problème de la variation dans la langue cible: pidginisation simplification, etc. A ce niveau, une remarque s'impose. La variation ne concerne pas uniquement deux langues en contact, elle apparaît aussi à l'intérieur d'une même langue c'est-à-dire dans le monolinguisme. Tout système linguistique comporte de la variation, en diachronie, ce qu'on peut facilement repérer mais aussi en synchronie. Sur ce dernier point les travaux de W. Labov sont à la fois fondateurs et éclairants, tant au niveau de la méthodologie qu'à celui des résultats. Dans le domaine du français, on peut citer l'admirable travail de P. Encrevé sur la liaison. Son étude permet de voir que lorsque la liaison concerne un site facultatif, il est possible de dégager les règles variables d'un point de vue linguistique: entourage phonétique, syntaxique etc. Mais on s'aperçoit aussi que ces règles sont en corrélation avec des variables sociales: niveau socioculturel, âge des locuteurs, etc.

2. Le point de vue social

Dans cette perspective, on considère les contacts de langues à l'intérieur d'une communauté linguistique. Les situations sont diverses et les approches aussi.

A. Le bilinguisme en usage

Les études concernent ici l'usage de deux langues et les phénomènes linguistiques qui se produisent lors du passage d'une langue A à une langue B. Le code switching, ou l'alternance codique, a donné lieu à de nombreuses études. Ces études s'intéressent aux variations phonétiques, syntaxiques et lexicales des deux langues en contact. Les deux systèmes linguistiques sont considérés comme deux métacatégories dont il faut étudier les possibilités et les limites du contact.

B- La répartition fonctionnelle des langues

Dans ce cadre, on s'intéresse à l'usage des langues sous l'angle de leur fonctionnalité. La situation peut concerner la répartition des usages linguistiques à l'intérieur d'une communauté territorialement multilingue, comme c'est le cas de la Suisse ou bien du Canada, ou alors des communautés pour lesquelles le bilinguisme est le fait de la migration. On parle de la fonctionnalité de la langue maternelle et / ou de l'autre langue selon la situation de communication. Grosso modo, on se pose la question suivante: quelle langue parle-t-on, avec qui, et quand?

Cette question inaugurale à toute recherche sur l'usage des langues dans les situations de plurilinguisme fonde à la fois l'approche théorique et méthodologique des recherches dans ce domaine. On la doit à Fishman qui en a donné le titre à un article publié en anglais dans la revue *La linguistique*.(1965)

L'idée fondamentale exposée dans cet article est que le choix d'une langue donnée est déterminé par l'usage social. Par usage social, il faut entendre une série de facteurs énumérés par Fishman qui réfèrent aux circonstances et à la situation de l'échange.

(Appartenance à un groupe, situation d'interaction :formelle, informelle, intime, rapport à l'interlocuteur, sujet de la conversation, etc.)

Dans les situations plurilingues propres à l'Afrique noire, il faut signaler qu'on a quelquefois affaire non à des langues mais à des registres de langues entre lesquels les locuteurs choisissent en fonction de la situation sociale. (Voir les travaux de Paul Wald).

Les recherches relatives à cet aspect de la fonctionnalité des langues font apparaître des notions théoriques importantes en particulier dans le contexte migratoire. Ces notions sont celles de: "compétence active, compétence passive", "compétence linguistique, compétence de communication".

Dans le cas général des migrants aux Etats-Unis, Fishman a dégagé le schéma suivant: génération 2: compétence passive en langue maternelle, génération 3:

perte de toute compétence.

Enfin , on doit mentionner que l'une des conclusions les plus importantes dans ce secteur des études sur les contacts de langues entre communautés est la suivante: les rapports entre langues ne sont pas indépendants des rapports de force entre les communautés en présence. C'est ainsi que la notion de contact de langues a été remplacée par celle de conflits de langues et qui est apparue dans les travaux de sociolinguistique catalane. (Voir Henri Boyer)

L'institution étatique impose l'usage d'une langue donnée. En France, l'institution du français a imposé l'usage du français par l'extension d'un parler.(voir Renée Balibar)

On doit aussi noter que la pression de l'Etat pour promouvoir une langue et lui donner un statut officiel passe par le statut écrit d'une langue. Mais une langue promue à un statut officiel n'entraîne pas toujours un usage réel de cette langue, l'exemple le plus édifiant est celui du gaélique en Irlande. En revanche, l'institution de l'hébreu moderne a réussi, semble-t-il sous la pression et la légitimation d'intérêts communautaires. Les études qui couvrent les aspects politiques intervenant dans l'usage des langues appartiennent au domaine de la politique linguistique.

Généralement, on relève qu'il y a deux types de planification linguistique : *le corpus planning* et *le status planning*. Le premier tend à développer le statut d'une

langue par le développement du corpus de cette langue. Instituer un prix littéraire pour la langue en question, consacrer des fonds pour la traduction d'œuvres dans cette langue sont des actions qui correspondent à une politique linguistique qui vise à promouvoir une langue par le développement de son corpus. Le status planning réfère au statut officiel que l'Etat décide de donner à une langue donnée en en faisant la langue officielle. Il consiste à rendre obligatoire l'usage de la langue choisie dans les tribunaux par exemple et à interdire les autres langues.

On voit donc que pour qu'il y ait planification, il faut considérer les langues comme différentes. Il n'y a de langue que lorsqu'il y a évaluation sociale. Toutefois, sur un plan purement linguistique, la planification se heurte à un délicat problème: celui de la frontière entre langue qu'illustre la diglossie.

3. La diglossie

La diglossie se situe à l'intérieur du champ de la variation interne de la langue puisque toutes les langues sont variables à l'intérieur d'elles mêmes. Il devient en effet possible d'avancer que la diglossie est un fait social et non linguistique. Traditionnellement, dans la situation diglossique, on tend à considérer deux variétés de langue comme deux langues pour des raisons idéologiques et historiques et à valoriser une variété au détriment de l'autre. La variété privilégiée est la variété High et l'autre

est la variété Low Ferguson qui a rendu célèbre la notion de diglossie en donnant la définition suivante dans un article intitulé “ Diglossia” publié en 1959.

“La Diglossie est une situation linguistique relativement stable, dans laquelle, en plus des dialectes primaires de la langue (comportant éventuellement un standard ou des standards régionaux), existe une variété superposée, très divergente hautement codifiée(souvent plus complexe grammaticalement) qui véhicule un corpus de littérature écrite abondant et diversifié, appartenant soit à une époque antérieure soit à une autre communauté linguistique, variété qui est apprise essentiellement à l'école et est utilisée dans la plupart des communications écrites ou orales formelles, mais n'est utilisée par aucun secteur de la communauté pour la conversation ordinaire.”

Fishman cite quatre exemples qui correspondent à cette définition: arabe classique/ dialectal, allemand/suisse allemand, français/créole haïtien, katharevusa / démotique en Grèce. Et pendant longtemps on a cité le cas du grec et celui de l'arabe comme deux exemples notoires de situation de diglossie. Ces deux situations ne sont plus tout à fait comparables depuis l'avènement du

changement politique en Grèce en 1975. A la suite du départ des militaires du pouvoir et de l'institution d'un régime démocratique, il été décidé de promulguer la variété Low: la démotique au statut de langue officielle. Alors que dans le cas de l'arabe, c'est toujours l'arabe classique qui est considéré comme la langue officielle de l'Etat et de l'éducation dans tous les pays du monde arabe.

Quand on étudie la question linguistique chez les migrants d'origine maghrébine en France, la diglossie de l'arabe pose un problème : celui de la reconnaissance du statut de la langue maternelle des communautés immigrées du Maghreb. La prise en compte des différences linguistiques et culturelles des enfants d'immigrés maghrébins à laquelle on appelle dans les milieux scolaires, est sous l'hégémonie des Etats des pays d'origine qui ont la charge financière et administrative des cours de langue et de culture aussi bien dans le cadre des associations que dans le cadre de l'institution scolaire française. Etant donné que pour les trois Etats maghrébins: Algérie, Tunisie et Maroc, l'arabe classique est la langue officielle et non les langues maternelles: l'arabe dialectal ou le berbère , c'est ce même arabe classique qui est proposé aux descendants de leur communautés immigrées. Or apparaît ici le paradoxe de cette appellation de langue maternelle ou langue d'origine pour des enseignements qui se font dans une langue étrangère à l'enfant dans son milieu familial et

absente de son environnement culturel et social. Ici, on pense bien sûr aux “*cours de langue et culture d’origine*”. Or ces cours destinés à familiariser l’enfant avec sa langue maternelle sont pris en charge par les autorités des pays d’origine des immigrés et on ne retrouve pas la langue maternelle mais la langue officielle de ces pays c’est-à-dire l’arabe classique.

On doit noter que les berbérophones sont exclus et qu’ils posent d’emblée un problème supplémentaire à celui de la diglossie.

On constate que la politique linguistique est problématique tant du point de vue du pays d’accueil que de celui du pays d’origine. Sur le plan officiel, l’arabe a en France deux statuts. Il a un statut de langue étrangère au même titre que l’allemand par exemple. Dans ce cas il est proposé dans certains établissements de l’enseignement secondaire dans sa variété High c’est-à-dire l’arabe classique. Et il a par ailleurs le statut de langue maternelle en direction des enfants d’immigrés.

La pédagogie interculturelle

La notion de pédagogie interculturelle ne relève pas du domaine de compétence de la linguistique ni de la sociolinguistique. On se contentera donc de quelques remarques pour rappeler que la naissance de ce concept, si concept il y a, est révélatrice des difficultés de l’institution scolaire face à l’entrée d’enfants d’origine étrangère ou immigrée.

Du fait de la vocation de l'école: diffuser des valeurs communes, la spécificité culturelle est incompatible avec les objectifs d'une éducation nationale c'est-à-dire la même pour tous. L'école s'est posée le problème de l'interculturel avec l'arrivée de publics différents sur le plan culturel. C'est donc une situation de problèmes qui a poussé l'école à réfléchir à l'éducation interculturelle. La réflexion est encore à ses débuts et on ne dispose pas encore de concepts opératoires . Selon nous, les principaux écueils qui se posent à la réflexion dans ce domaine sont les suivants:

- 1) La notion d'interculturel implique une interdisciplinarité quasi nécessaire entre presque toutes les disciplines des sciences humaines et sociales: anthropologie, sociologie, psychologie, histoire, linguistique etc. Les recherches doivent être menées de pair , ce qui est peu compatible avec le cloisonnement de ces disciplines.
- 2) La notion d'interculturel apparaît à l'école et postule un décloisonnement institutionnel et social. L'échange de cultures contenu dans le préfixe "inter" ne doit pas être une présentation linéaire de différentes cultures. Et surtout cet échange de cultures doit se retrouver à tous les niveaux de la vie sociale de l'enfant , pas uniquement à l'école. Il faudrait qu'il devienne une réalité quotidienne vécue

par des enfants de différentes cultures et vivant ensemble ces différences culturelles de façon spontanée et non programmée dans des expositions ponctuelles de cuisine exotique. certaines expériences d'activités dites interculturelles réalisées dans des écoles comptant des enfants d'origine culturelle variée ressemblent à des expériences de folklorisation de traditions vestimentaires ou culinaires.

- 3) Il y a un paradoxe entre deux types de discours institutionnels tout deux concomitants: "l'intégration" et "la différence".
- 4) Il faut ici souligner que la France se caractérise par un Etat centralisateur de type unitaire et rappeler que dans son journal officiel du 1er février 1981, le gouvernement français déclare que l'article 27 n'a pas été ratifié en ce qui concerne la république. Or cet article est celui du pacte des droits civils, et politiques élaboré par les Nations-Unies et ouvert à la ratification des Etats en 1966, et qui dit: *"Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion ou d'employer leur propre langue."*

En conclusion, il faudrait espérer que l'union de l'Europe apporte une harmonisation des politiques en faveur des différences linguistiques et culturelles qui sont plus en avance dans certains pays européens qu'en France. Mais il faut aussi rappeler que les questions de contacts de langues et de cultures dans l'espace migratoire sont des questions extrêmement complexes et qui nécessitent beaucoup d'études. Or si on prend le cas de la migration en France, force est de constater que bien que la France soit un pays de vieille immigration, les aspects sociaux et culturels n'ont été que tardivement abordés par la communauté scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

- Achard, P. (1993) *La sociologie du langage*, Coll. QSJ. PUF. Paris.
- Balibar, R. (1985) *L'institution du français*. PUF, Paris.
- Bourdieu, P. (1982) *Ce que parler veut dire*. Fayard, Paris.
- Boyer, H. (19991) *Langues en conflit. Etudes sociolinguistiques*, Paris, l'Harmattan.
- Catach, N. (1980) *L'orthographe française*, Nathan, Paris
- Catach, N. éd. (1988) *Pour une théorie de la langue écrite*, CNRS, Paris.
- Ferguson, C. (1959) Diglossia, *Word*, no 15 (In

Language Structure and Language Use. Stanford University Press, 1971).

Fishman, J. (1965) Who speaks what language to whom and when? *La linguistique*, n° 2;

Jerad, N. (1988) L'arabe en France, une langue, des langues. In *France pays multilingue*. Volume 2. S/ direction de G. Vermès. L'Harmattan, Paris.

Klein, W. (1989) *L'acquisition de la langue étrangère*. Paris, Colin.

Labov, W (1976) *Sociolinguistique*. Minuit, Paris

Poplack, S. (1988) Conséquences linguistiques du contact de langues: un modèle d'analyse variationniste, *Langage et société*. no 43, mars 1988.

Véronique, D. (1991) *Interactions en langue étrangère*. Aix: Publications de l'Université de Provence.

Véronique, D. (1990) L'apprentissage du français par des travailleurs arabophones et la genèse des créoles français, *Langage et société*. no 50-51 décembre 1989-mars 1990

Vion, R. (1992) *La communication verbale*. Hachette, Paris.

Wald, P. (1990) Catégorie de langue et catégorie de locuteur dans l'usage du français en Afrique. *Langage et Société*, no52, juin 1990.